

Procès-verbal de l'assemblée générale de quartier 4 Contrat de quartier durable Magritte

Date : Jeudi 25 octobre 2019

Lieu : Jeugdzaal du GC Essegem – Rue Leopold I, 329 – 1090 Jette

Heure : 18h30-22h

Environ 55 personnes se sont présentées :

- 2 membres du bureau d'étude Suède36
 - o Margaux Caboche
 - o Sebastiaan Willemen
- 3 membres du Collège
 - o Hervé Doyen – Bourgmestre
 - o Nathalie de Swaef – Échevine
 - o Bernard Van Nuffel - Echevin
- Les 5 membres du service Contrat de quartier durable
 - o Marc Janssens – Chef de service
 - o Aurore Rousseau – Cheffe de projet
 - o Vinciane Pirottin - Coordinatrice communication et participation
 - o Maarten Wauters – Coordinateur administratif et financier
 - o Alexia Massart – Gestionnaire de dossiers
- 1 membre du service Aménagement urbain
 - o Stephan Dewulf – Coordinateur
- 1 membre du département Espace public
 - o Jean François Delvaux – Directeur
- 1 membre de Lojega
 - o Jean-Louis Pirottin - Président
- 1 membre de la STIB
 - o Anne Collard
- Environ 40 riverains et personnes intéressées

La promotion de cette AG04 s'est faite via la distribution d'un toute-boîte, un affichage dans le périmètre, un article dans le Jette info, sur le site web du Contrat de Quartier Durable « Magritte » ainsi que sur sa page Facebook.

Introduction

Hervé Doyen, Bourgmestre de la commune Jette en charge des contrats de quartiers durables, remercie l'ensemble de l'audience pour sa présence. Il présente les membres du collège présents, le responsable de Lojega ainsi que le service communal du Contrat de quartier durable et les autres membres de l'administration présents.

Par la suite, il redéfinit ce qu'est un Contrat de Quartier Durable en mettant en avant le fait que ce projet est financé par la Région bruxelloise. L'objectif d'un contrat de quartier est d'améliorer les infrastructures, les logements, les espaces verts et de renforcer la cohésion sociale dans le quartier.

Présentation du projet CHA02 par le bureau d'étude en charge de l'élaboration

Réaménagement des espaces publics « à la Charnière »

Rue Jules Lahaye – Petite rue Essegghem – Carrefour Bravoure/Essegghem/Lahaye – accès au site Essegghem

Pour le projet de réaménagement complet, voir la présentation.

Margaux Caboche, qui représente le bureau Suède36 et son partenaire Tractabel (étude mobilité), retrace verbalement la ligne de temps qui caractérise les différentes étapes de l'élaboration du projet CHA02. Dans ce cadre, elle rappelle que la participation citoyenne a commencé aux alentours des mois de février et mars 2019 et que le bureau d'architectes n'est pas le seul acteur sur le terrain, la STIB et Vivaqua ont aussi des missions sur la zone du projet CHA02.

Elle informe également que le plan de mobilité fut présenté le 24/10/2019 à la commune. Celui-ci vise à réduire la circulation dans la rue Jules Lahaye et au sein du site Lojega. Pour se faire il est suggéré de rendre la petite rue Essegghem piétonne et de la connecter à la rue de la Bravoure. Ce changement permet de transformer la zone « charnière » en une placette. Une portion de la rue Loossens, où se situe l'accès à l'école maternelle Jacques Brel, devient également piétonne. Elle deviendra plus sécurisée pour les enfants et mieux aménagée pour les vélos.

Tractebel a évalué la mobilité sur le site Essegghem, il en ressort qu'un seul accès voiture devrait être conservé. Dans le futur la boucle cycliste du RER vélo devrait également être raccordée au site Essegghem et au quartier Magritte.

Margaux Caboche met en avant qu'il s'agit d'un programme ambitieux et construit dans lequel plusieurs projets sont liés. L'idée générale est de permettre à la population locale de traverser l'espace de la « Charnière » pour créer des liens.

Le périmètre étant situé dans une vallée, Suède 36 travaille également en partenariat avec Brusseau. Ensemble, ils ont optés pour la mise en place de « poches vertes » d'infiltration d'eau sur l'ensemble du projet. L'objectif poursuivi est la décongestion des égouts, empêchant ainsi leur saturation qui entraînent des débordements lors de fortes pluies, plus bas dans la vallée.

Questions et réponses

Impact stationnement

- Plusieurs habitants de la rue de la Bravoure déplorent un manque de places de stationnement automobile. Certains avancent que, d'un point de vue écologique et densité de trafic, l'impact est contraire à l'objectif poursuivi. Le fait de ne pas trouver de place de parking oblige les automobilistes à tourner en rond pendant une heure chaque soir. Une habitante précise qu'il sera, après la mise en place du projet, nécessaire de faire un détour pour accéder en voiture au cimetière de Jette. Quelques habitants sont d'avis que les solutions alternatives à la voiture (Cambio, transports en communs,..) sont insuffisantes et pas toujours adéquates et que, par conséquent, la voiture individuelle reste indispensable pour bon nombre de personnes.

- Une habitante demande également comment il faudra procéder lorsqu'il y aura besoin de se faire livrer ou effectuer des travaux du type changement de châssis. Elle craint qu'il ne fasse faire effectuer ces travaux la nuit, ce qui engendre un coût supplémentaire.

- D'autres habitants sont enthousiastes au projet. Selon eux, partager des voitures par quartier est l'avenir. Il n'est pas nécessaire que chacun ait sa propre voiture. Ils précisent également que la qualité de vie dans un quartier ne dépend pas de sa voiture.

- Une suggestion émise par une résidente du quartier afin de réduire le nombre de voitures est de faciliter l'accès aux voitures Cambio et d'augmenter considérablement le coût de la deuxième carte riverain.

- **Bernard Van Nuffel**, échevin, répond aux interrogations des citoyens en précisant que sur le carrefour de la charnière il n'y aura pas de suppression/création de places de parking. Les places de parking supprimées se trouvent sur le parvis de Lojega. Il rappelle que le projet consiste aussi en une importante réorganisation de la gestion de l'eau et que celle-ci est nécessaire afin de pouvoir éviter l'inondation des rues plus basses et la construction d'un bassin d'orage géant sur le parc de la jeunesse. Il faut donc, selon lui, agir rue par rue. Il donne l'exemple du rondpoint Pannenhuis où l'eau est absorbée par le jardin qui se trouve au milieu, et de la place Reine Astrid qui possède un gros bassin en dessous qui permet d'éviter les importants débordements. Il est d'avis qu'en réponse au problème de saturation du parking il faut pouvoir permettre à toutes les personnes de faire des choix pour qu'au final il y ait moins de voitures.

Quant au trafic dans le quartier, M. Van Nuffel explique qu'une étude a démontré que seul un dixième du trafic est local. Les automobilistes qui ont tendance à foncer dans les rues ne sont pas les voisins mais plutôt des personnes qui doivent se rendre ailleurs. Toutefois, il rappelle qu'il s'agit d'une proposition, élaborée sur base de dizaines de schémas différents, qui est soumise à l'enquête publique. Il est convaincu qu'il s'agit de celle avec le moins d'inconvénients. Il termine le point en stipulant que si l'on investit de l'argent dans le CQD c'est pour changer les choses et non pas pour recopier les erreurs du passé.

Concernant la piétonisation d'une partie de la rue Joseph Loossens, rue dans laquelle est située l'école Jacques Brel, M. Van Nuffel met en avant que 70% du flux d'enfants se déplacent à pieds. La piétonisation permet d'éviter les micros déplacements en voiture et de sécuriser les enfants.

En réponse à la question portant sur les démarches à entreprendre lors de travaux et livraisons, il répond que les démarches sont les mêmes que celles actuellement d'application. L'habitant désireux de réserver l'espace devant chez lui peut prendre une zone de réservation de stationnement par internet. Dans le cas où il y a un non-respect de la réservation par un automobiliste qui y stationne sa voiture, l'habitant peut alors faire appel aux services de police pour faire dépanner le véhicule en infraction.

- **Nathalie De Swaef** précise que l'objectif est de rendre la ville agréable à un plus grand nombre mais que l'on est actuellement obligé de passer par une situation de transition et que c'est cela qui est particulièrement compliqué. Une voiture Cambio équivaut à dix voitures privées, l'utilisation de Cambio aura donc à terme pour effet d'augmenter le nombre de places de parking disponibles car il y aura moins de voitures. Cependant, vivant elle-même dans le quartier, elle témoigne qu'il y a actuellement, chaque soir, des places de parking libres derrière la gare.
- **Hervé Doyen** expose les origines de la problématique du trafic et du manque de stationnement. Il commence en précisant que Bruxelles est un des villes les plus motorisées. En comparaison avec Paris, avec un taux de 49% de bruxellois motorisés, Bruxelles possède le double de voiture par habitant. En cause, la Belgique est un des seuls pays en Europe qui promeut la voiture de société. Celle-ci vient souvent en surplus de l'autre voiture. L'ordonnance de stationnement pourrait passer à une seule carte de riverain par ménage. Deuxièmement, la ville ne décourage pas l'achat de grosses cylindrées. Des pays comme le Danemark et les Pays-Bas appliquent une taxe beaucoup plus importante sur l'achat de voitures avec un moteur de plus de 1800cc. En outre, les trafics de marchandise, qu'il illustre en parlant des camionnettes de livraison pour les petits achats en ligne, s'effectuent par la route. Prenant en compte les manifestations pour le climat, les rues scolaires, ... Il est donc, selon lui, également nécessaire d'interroger notre mode de vie.

M. Doyen termine en rappelant que le projet du tram 9 n'était au départ pas soutenu par la population. Aujourd'hui on peut pourtant considérer que ce projet est un succès, il y a nettement moins de voitures sur l'avenue de l'Exposition et l'avenue de Jette. Il dit qu'il ne faut pas être guidé par la peur, que le quartier sera à ce point apaisé que les habitants y retrouveront leur place. Il y a plus de place dans la rue Vanderborghet aujourd'hui qu'il y en avait il y a 5 ans. Le parking de la place du Miroir, alors que 200 places de stationnement en surface ont été supprimées, n'est pas rempli. Les jeunes d'aujourd'hui sont de moins en moins pour l'utilisation de la voiture.

Impact végétation

Un habitant de la rue Essegheem demande une précision concernant les changements de la végétation. Il s'interroge également quant à l'entretien des bacs, selon lui les bacs actuels ne le sont pas. D'autre part, il demande que les arbres présents à gauche de l'entrée de la petite rue Essegheem (sur la terrasse du futur répar-café) soient conservés.

- **Bernard Van Nuffel** indique que les potagers de la petite rue Essegheem seront conservés et que les bacs à plantes seront gérés et entretenus. L'arrosage sera plus facile que pour les bacs actuels car l'eau de pluie sera naturellement déviée dans les bacs.

Aménagement

Une habitante de la rue Dansette fait part de son inquiétude concernant la mise en place de bancs. Elle prend comme exemple le banc qui a été placé en face du numéro 37 de sa rue. Elle déplore la présence de jeunes personnes bruyantes jusque deux heures du matin et la présence de graffitis sur les bancs.

- **Bernard Van Nuffel** répond que les bancs sont posés tous les 200 mètres sur les axes piétons principaux pour que les gens puissent notamment y poser leurs courses. Toutefois, s'il est constaté que les bancs causent des nuisances, il est possible de les retirer et de les placer à des endroits plus appropriés.

Mobilité

M. Hauwaert, habitant et représentant de l'association Stop Terminus, affirme souscrire à la philosophie du projet tout en ayant divers points de réflexion :

Il débute par quelques précisions en rapport au placement des plaques de travaux, par l'entreprise De Kempeneer, rue de la Bravoure, affirmant qu'il n'arrive pas à suivre leur raisonnement dans le positionnement de celles-ci. Ensuite, il aborde le trafic rue Jules Lahaye. Selon lui, il est dangereux car les voitures y circulent beaucoup trop rapidement. Il déduit que la mise en place d'un feu à détection s'impose. Il poursuit en posant les questions suivantes :

- Tous les avaloirs situés dans le bas de la rue de la Bravoure seront-ils supprimés ;
 - La placette qui sera créée au croisement de la rue Essegheem et de la Bravoure sera-t-elle suffisamment sécurisée ;
 - Le parking pour camions situé sur le Boulevard de Smet de Naeyer sera-t-il supprimé ?
- **Bernard Van Nuffel** répond que certains avaloirs seront conservés et que le parking pour camion sera supprimé. En ce qui concerne la placette il affirme qu'ils ont dû convaincre la STIB de faire des rails de plain-pied au niveau de la charnière. La rue va devenir plus calme, les aménagements (arbres, bancs,..) et la mise en place de feu à détection, passant au rouge quand une voiture arrive à plus de 30 km/h assureront la sécurité.

Aurore Rousseau clôture la séance en informant les habitants du quartier sur les points suivants :

- Les habitants de la rue Jules Lahaye qui feront le choix d'installer des plantes grimpantes devront introduire une demande et celles-ci seront offertes ;
- Il y a des ateliers de création de dalles en mosaïques qui sont organisés par Art Mosaïco ;
- Il y aura des ateliers autour de la création de la waterplaza pour les enfants ;
- Les personnes désirant devenir membre de la commission de quartier peuvent laisser leurs coordonnées.

La séance est terminée et laisse place à un verre convivial.
